

Soumission de dossier sur : <https://orinasa.edbm.mg>

Désignation	Qté
Procédure de base	
Statuts de la société (*) Paraphés par page et signés en dernière page par tous les associés	2
Copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) pour les dirigeants, associés, administrateurs et Présidents du conseil d'administration OU SI ETRANGER , copie du Passeport avec Visa long séjour	1
Jouissance de local : siège et/ou lieu d'exercice :	
1) Contrat de bail , paraphés par page et signés en dernière page par les deux parties	2
<u>A joindre</u> : certificat de propriété ou copie du rôle de paiement des impôts, certificat de situation juridique moins de 3 mois, copie du titre de propriété	1
OU	
2) Contrat de sous-location ou Contrat de domiciliation, paraphés par page et signés en dernière page par les deux parties	2
<u>A joindre</u> : copie du bail précédent régulièrement enregistré avec autorisation expresse du propriétaire	1
Copie de la Carte d'Identité Nationale du bailleur si personne physique / Copie Carte fiscale non expirée si personne morale	
Plan de repérage visé par le Fokontany	1
Procuration et copie de la CIN du mandataire	2
Déclaration relative aux dirigeants sociaux (*) pour les : gérant, co-gérant, administrateurs, administrateur Général, PCA, PDG, DG	1
Eventuellement, Autorisations des départements ministériels ou organismes habilités, pour toute activité soumise à autorisation. (Activités réglementées) Pour le secteur immobilier, les actes doivent être notariés	1
Rapport du commissaire aux apports si apport en nature	1
Extrait RCS <3 mois du commissaire aux comptes	1
Justificatif de la régularité fiscale des associés : copie carte Fiscale non expirée des Sociétés dans lesquelles ils détiennent des parts ou actions et/ou entreprise individuelle inscrit en leur nom	1
Complément en cas d'option pour le régime du Réel ou le régime de l'IR	
Demande d'option au régime du réel ou au régime IR avec précision des motifs valables, pertinents et sérieux signée par le dirigeant de la Société	1
Lettre d'engagement Option Régime du réel avec assujettissement à la TVA si Chiffre d'Affaires supérieur ou égal à 400 000 000 Ar	1
Lettre d'engagement Option IR non assujetti à la TVA si Chiffre d'Affaires supérieur ou égal à 200 000 000 Ar	1
Compléments pour associé personne morale	
SI PERSONNE MORALE ETRANGERE , copie statuts et KBIS de la société en version Française	1
SI PERSONNE MORALE MALAGASY , PV de prise de participation enregistré + copie de la Carte fiscale non expirée	1
Compléments pour société anonyme (SA)	
PV de l'Assemblée générale constitutive	2
PV du Conseil d'administration	2
Déclaration de souscription et de versement	2
Bulletin de souscription par actionnaire	2
Etat de souscription et de versement	2
Attestation de blocage du capital libéré	1
Complément pour bureau de liaison, agence ou succursale	
Copie des Statuts de la société mère en version française (avec traduction assermentée en français des autres versions)	1
PV portant : nomination du représentant, ouverture d'un bureau de liaison, d'une agence ou d'une succursale, désignation de l'adresse du siège et du lieu d'exploitation à Madagascar ainsi que de la date de début et de fin de l'exercice social	2
Extrait du RCS <3 mois de la société mère en version française (avec traduction assermentée en français des autres versions)	1
Pièces à fournir pour l'activité de grossiste, d'industriel, de collecteur, d'importateur et d'exportateur	
Certificat d'existence du lieu d'exercice (magasin de vente et de dépôts) délivrés par le Fokontany du lieu d'implantation	1
Plans détaillés des locaux affectés à l'activité avec indication explicite de la salle, des magasins, des lieux de dépôts visés par le Fokontany	1
Déclaration sur l'honneur* pour les industriels, les collecteurs, les importateurs, les exportateurs sur les renseignements concernant leurs activités	1
Autorisation préalable pour les grossistes (auprès de chaque Direction Régionale des Impôts)	

NB : Signatures et paraphes originaux sont exigés dans tous les dossiers

ECONOMIC DEVELOPMENT BOARD OF MADAGASCAR

Immeuble EDBM, Avenue Général RAMANANTSOA – Antananarivo 101

Tél. : + 261 20 22 670 40/22 681 21

Courriel : edbm@edbm.mg – Site web : www.edbm.mg

► **Frais (Payable en espèces auprès du Front Office-EDBM)**

Désignation	Montant										
Enregistrement des statuts	0,5% du capital social (minimum de perception : 20.000 Ar)										
Enregistrement du bail commercial	2% du montant total du loyer pendant la durée du bail (Minimum de perception : 20.000 Ar)										
PV-Procuration	2.000 Ar										
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)	16.000 Ar										
Immatriculation statistique (STAT)	40.000 Ar										
Impôts sur les Revenus (IR) [cf. Art 01.01.14-I du Code des Impôts] ou Impôt Synthétique (IS) [cf. Art 01.02.05 du Code des Impôts]	<table> <tr> <th>Si option pour le régime du Réel ou le régime de l'IR</th><th>Si IS</th></tr> <tr> <td>Ar 100 000 pour les exportateurs des produits agricoles et forestiers</td><td>16.000 Ar pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, petits exploitants miniers, transporteurs utilisant des véhicules non motorisés (charrette, pousse-pousse, pirogue etc.)</td></tr> <tr> <td>Ar 200 000 pour les personnes exerçant des activités dans le cadre de l'éducation ou celles de la profession de la santé</td><td>50.000 Ar pour les artisans, gargotiers, petits producteurs</td></tr> <tr> <td>500.000 Ar pour les personnes exerçant des activités agricoles, artisanales, industrielles, minières, hôtelières, touristiques</td><td>100.000 Ar pour les artisans miniers, artistes et assimilés, commerçants, hôteliers, prestataires, restaurateurs</td></tr> <tr> <td>Ar 1 000 000 pour les autres entreprises</td><td>150 000 Ar pour professions libérales et autres, activités multiples, Autres</td></tr> </table>	Si option pour le régime du Réel ou le régime de l'IR	Si IS	Ar 100 000 pour les exportateurs des produits agricoles et forestiers	16.000 Ar pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, petits exploitants miniers, transporteurs utilisant des véhicules non motorisés (charrette, pousse-pousse, pirogue etc.)	Ar 200 000 pour les personnes exerçant des activités dans le cadre de l'éducation ou celles de la profession de la santé	50.000 Ar pour les artisans, gargotiers, petits producteurs	500.000 Ar pour les personnes exerçant des activités agricoles, artisanales, industrielles, minières, hôtelières, touristiques	100.000 Ar pour les artisans miniers, artistes et assimilés, commerçants, hôteliers, prestataires, restaurateurs	Ar 1 000 000 pour les autres entreprises	150 000 Ar pour professions libérales et autres, activités multiples, Autres
Si option pour le régime du Réel ou le régime de l'IR	Si IS										
Ar 100 000 pour les exportateurs des produits agricoles et forestiers	16.000 Ar pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, petits exploitants miniers, transporteurs utilisant des véhicules non motorisés (charrette, pousse-pousse, pirogue etc.)										
Ar 200 000 pour les personnes exerçant des activités dans le cadre de l'éducation ou celles de la profession de la santé	50.000 Ar pour les artisans, gargotiers, petits producteurs										
500.000 Ar pour les personnes exerçant des activités agricoles, artisanales, industrielles, minières, hôtelières, touristiques	100.000 Ar pour les artisans miniers, artistes et assimilés, commerçants, hôteliers, prestataires, restaurateurs										
Ar 1 000 000 pour les autres entreprises	150 000 Ar pour professions libérales et autres, activités multiples, Autres										

► **Documents délivrés 2 jours après paiement (à condition que le dossier soit complet)**

- Statut et contrat de bail commercial enregistrés
- Bordereau de versement d'acompte provisionnel visé
- Carte statistique et quittance
- Carte fiscale
- Extrait du registre de commerce et des sociétés
- Reçu RCS avec numéro RCS
- Récépissé de paiement de l'acompte IS
- Récépissé de paiement des droits d'enregistrements et de l'acompte provisionnel de l'IR

► **Département(s) concerné(s)**

- EDBM-Fiscalité : Ministère de l'économie et des finances (MEF)/Direction Générale des Impôts (DGI)
- EDBM-RCS : Ministère de la Justice (MinJus)/Greffé du Tribunal du Commerce
- EDBM-INSTAT : Institut National de la Statistique

► **Notes et références**

- Loi 2007- 026 portant statut du notariat
- Loi n°2014-010 du 21 août 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les Sociétés Commerciales
- Code des Impôts suivant LF 2026
- Code des procédures fiscales suivant LF 2026
- Décret N°2011-050 du 1 février 2011 portant modification des Décret N°2005-151 du 22 mars 2005 et Décret N°2004-453 du 06 avril 2004 fixant les conditions d'application de la Loi N°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les Sociétés Commerciales
- Décret N°2008-440 du 5 mai 2008 sur le Registre du Commerce et des Sociétés et la publicité du crédit mobilier
- Décret N°2005-380 du 22 juin 2005 portant nouvelle immatriculation statistique des établissements exerçant une activité économique ou sociale à Madagascar
- Arrêté N°15981/2011 du 26 avril 2011 sur le tarif du Registre du Commerce et des Sociétés à payer en espèces auprès du département Accueil/EDBM ou RCS/EDBM
- Décret N°2002-1008 du 11 septembre 2002 portant nouveaux statuts de l'INSTAT, Avis N°16-13/VPEI/SG/INSTAT/DG/DAF du 08 mars 2013 sur le tarif des cartes statistiques et Communication N°2271-13/VPEI/SG/INSTAT/DG portant renouvellement des cartes statistiques à payer en espèces auprès du département INSTAT/EDBM

► **Horaire**

- Réception des dossiers au niveau de l'EDBM : 08h30-11h30 -Délivrance des dossiers : à partir de 14h30-16h
- NB** : Pas de réception de dossiers le **jour de fin du mois** (établissement état mensuel)